

---

**SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise****1.1. Identifiant du produit**

FIMO VERNIS MAT A L'EAU

**1.2. Utilisations importantes de la substance ou du mélange identifiées et emplois déconseillés**

Vernis pour travaux de loisirs et travaux manuels

**1.3. Particularités du fournisseur qui établit la fiche de données de sécurité**STAEDTLER MARS GmbH & Co. KG  
Moosäckerstrasse 3  
90427 Nürnberg  
ALLEMAGNE

Téléphone: +49-(0)911-9365-0

e-mail adresse: info@staedtlr.de

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

Andreas Schaefer, T-NP

e-mail adresse: Andreas.Schaefer@staedtlr.de

**1.4. Numéro d'urgence:** 0911 / 9365 - 731    Seulement durant les heures ouvrables: lu - ven, 8:30 - 17:00

---

**SECTION 2 : Dangers potentiels****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce produit est ne pas dangereux au sens des directives 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE.

Ce produit est ne pas dangereux au sens de l'ordonnance (CE) N° 1272/2008

**Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Aucune identification obligatoire.

**Classification conformément aux Règlement (CE) No 1272/2008:**

G0B100                    Aucune identification obligatoire.

**2.2. Éléments d'identification****Éléments d'identification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 (substances / la directive 1999/45/CE (mélanges))**

Ce produit est ne pas dangereux au sens des directives 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE.

Ce produit est ne pas dangereux au sens de l'ordonnance (CE) N° 1272/2008

**Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE:****Pictogramme de danger:**

Aucune identification obligatoire.

**Phrases R:**

R0                            Aucune phrase R

**Phrases S:**

S0                            Aucune phrase S

**Classification conformément aux Règlement (CE) No 1272/2008:**

G0B100                    Aucune identification obligatoire.

**Mention d'avertissement:**

annulé

**Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:**

Non applicable

**Pictogramme de danger:**

—

**Mentions de danger:**

H0 aucune phrase H  
EUH208 Content un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut induire des réactions allergiques.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence:**

P0 Aucune phrase P

**2.3. Autres dangers**

Aucune autre information disponible.

---

**SECTION 3 : Composition / Informations relatives aux composants**

**3.1. Substances**


Ce produit est un mélange selon règlement (CE) 1272/2008

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique générale:**

Dispersion(s) aqueuse(s) de matières plastiques

Composants dangereuses au sens de la régulation REACH et de la directive 67/548/CEE:

Nom de la substance		
CAS-No.	CE-No.	REACH-No.
Symbole de danger	Phrases R	% en poids
Classe de danger	Phrases H	
Polyether modified trisiloxane		
134180-76-0	603-798-4	
Xn, GHS07	20-36-52/53	< 2
Eye Irrit. 2, Acute Tox. 4	319, 332	

Text intégral des phrases R/H dans point 16.

---

**SECTION 4 : Mesures de premier secours**

**4.1. Description des mesures de premier secours**

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau et aller consulter un médecin.

En cas d'inhalation : aérer, aller consulter un médecin en cas de difficultés persistantes.

En cas de contact avec la peau : laver au savon et à l'eau.

En cas d'ingestion : rincer la bouche à l'eau et aller consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Aucune autre information disponible.

**4.3. Indication des soins médicaux immédiats ou traitements particuliers**

Aucune autre information importante disponible.

---

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : poudre, dioxyde de carbone, eau en jet diffusé, mousse en cas d'incendies localisés

Moyens d'extinction inappropriés : eau en jet plein

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune autre information disponible.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune autre information disponible.

---

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Les personnes non protégées doivent se tenir à distance.

### **6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations / eaux superficielles ou nappes phréatiques.

Ne pas laisser s'écouler dans le sous-sol / la terre.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Éliminer la matière contaminée avec les déchets conformément au point 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Informations relatives à une manipulation sécurisée, cf. section 7.

Informations relatives à l'équipement de protection individuelle, cf. section 8.

Informations relatives à l'élimination, cf. section 13.

---

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1. Mesures de protection pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Tenir hors de portée des enfants.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### **Remarques relatives à la prévention des incendies et des explosions :**

En cas d'utilisation conforme de ces produits, aucun danger associé à des influences chimiques n'est recensé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Stockage :**

Le récipient doit être maintenu hermétiquement fermé. Conserver à l'abri du gel et des chaleurs extrêmes.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### **Indications concernant le stockage commun :**

Aucune autre information importante disponible.

#### **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien aéré.

Conserver à l'abri du gel et des chaleurs extrêmes.

#### **Classe de stockage :**

Non applicable

### **7.3. Utilisations finales particulières**

Utiliser exclusivement comme article créatif.

---

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.1.1 Limites d'exposition professionnelle et / ou limites biologiques - Limites sur le lieu de travail pour l'Allemagne**

G08.1.1.1

Nom de la substance		CAS-No.	
Type de limite	Valeur	Année	Pays

#### **Valeurs DEL et PEC**

Aucune valeur DNEL ou PNEC disponible.

#### **8.1.3 Gestion graduée des risques (par ex. ILO, EMKG)**

Aucune donnée disponible concernant les mesures de contrôle des matières dangereuses pour la santé (COSHH Essentials) ou le modèle EMKG (Einfaches Maßnahmenkonzept Gefahrstoffe, c'est-à-dire Concept de mesures simplifié pour les matières dangereuses) de l'institut allemand pour la sécurité et la santé au travail (BAuA).

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser exclusivement comme article créatif.

#### **8.2.2 Mesures de protection individuelles - Équipement de protection individuelle**

##### **Mesures de protection et d'hygiène générales :**

Tenir à distance des boissons, denrées alimentaires et fourrages pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

##### **Protection respiratoire :**

En cas de ventilation correcte, aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

##### **Protection des mains :**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

##### **Protection oculaire :**

Porter une protection oculaire.

##### **Protection corporelle :**

Dans le cadre d'une utilisation conforme, il est inutile de porter des vêtements de protection.

---

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	liquide		
Couleur:	sans couleur		
Odeur:	faible		
Intervalle d'ébullition:	ca. 100	°C	
Point de fusion:			n.d.
Densité relative:	1,02	g/cm <sup>3</sup>	
Pression de vapeur:	< 23	hPa	
Viscosité:			n.d.
pH:			n.d.
Point d'éclair:			n.a.

Autoinflammabilité:	n.a.
Limites d'explosibilité: inférieure:	n.a.
Limites d'explosibilité: supérieure:	n.a.
Hydrosolubilité:	miscible

## 9.2. Autres informations

Aucune autre information disponible.

---

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Aucune autre information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique : Pas à prévoir dans le cadre de l'application prévue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune autre information disponible.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucune autre information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone en cas d'incendie

---

## **SECTION 11 : Données toxicologiques**

### 11.1. Données relatives aux effets toxicologiques

Effet irritant primaire pour la peau :

- aucun effet irritant pour la peau répertorié.

Effet irritant primaire pour les yeux :

- occasionne des irritations oculaires.

Sensibilisation :

- sensibilisation possible.

Autres consignes toxicologiques :

Aucune autre information disponible.

Inhalation :

- Une inhalation des vapeurs peut occasionner des irritations des voies respiratoires.

Ingestion :

- Une ingestion peut entraîner des irritations

---

## **SECTION 12 : Données environnementales**

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique :

Aucune donnée de mesure disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée de mesure disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée de mesure disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations / eaux superficielles / nappes phréatiques.

Ne pas laisser s'écouler dans le sous-sol / la terre.

#### **12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

- PBT : non applicable
- vPvB : non applicable.

#### **12.6. Autres effets nocifs**

Aucune donnée de mesure disponible

---

### **SECTION 13 : Remarques relatives à l'élimination**

#### **13.1. Procédure de traitement des déchets**

La consigne ci-après se rapporte au produit conservé en l'état et non transformé. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent s'avérer nécessaires ; en cas de doute, s'informer auprès du fournisseur du produit ou de l'autorité locale.

##### **Recommandation pour l'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations. Déposer dans un centre de traitement des déchets spéciaux, en respectant les consignes des autorités locales.

##### **Catégorie de déchet :**

Les numéros de déchets ne se rapportent plus seulement au produit depuis le 01.01.1999, mais pour l'essentiel à l'application. Le numéro de déchet valable pour l'application peut être relevé dans le catalogue européen des déchets.

##### **Catégorie de déchet recommandée :**

Clé de déchets recommandée : 08 01 12, Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

##### **Emballages non nettoyés :**

Élimination conformément aux prescriptions officielles.

##### **Recommandation pour les récipients vides**

Autres récipients : vider intégralement et déposer nettoyé dans un centre de recyclage ou de reconditionnement.

---

### **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU**

-

#### **14.2. Désignation officielle d'expédition ONU**

##### **ADR / RID**

Aucun produit dangereux

##### **Code IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR**

Aucun produit dangereux

#### **14.3. Classes de dangers de transport**

-

#### **14.4. Groupe d'emballage**

-

##### **Déclencheurs de danger**

#### **14.5. Risques environnementaux**

**Identification des substances toxiques pour l'environnement**

Aucun produit dangereux

**14.6. Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur**

Aucune autre information disponible.

**14.7. Transport de produits en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC**

Aucun produit dangereux

**Transport / Autres informations**

Aucune autre information disponible.

**Règlement type de l'ONU (UN Model Regulation)**

Aucun produit dangereux

---

**SECTION 15 : Prescriptions légales**

**15.1. Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection sanitaire et à la protection de l'environnement / Prescriptions légales spécifiques pour la substance ou le mélange**

Prescriptions nationales :

Classe de risques pour l'eau : 1 - faiblement polluant pour l'eau (classification propre)

REACH (CE) 1907/2006 : les composants principaux sont pré-enregistrés, homologués ou conformes par tous les moyens.

**15.2. Évaluation de l'inocuité de la substance**

Une évaluation de la sécurité des matières n'a pas été exécutée.

---

**SECTION 16 : Autres informations**

**Rèvisions dans la fiche de données de sécurité**

Traitement général conformément à l'ordonnance (CE) N° 1272/2008

**Abréviations**

n.a. : non applicable

n.d. : non défini

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

LEV : ventilation par aspiration localisée (Local Exhaust Ventilation)

RPE : équipement de protection respiratoire (Respiratory Protective Equipment)

RCR : ratio de caractérisation des risques (RCR = PEC/PNEC)

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : code maritime international pour les marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

IATA : Association internationale de transport aérien (International Air Transport Association)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH ou GHS en anglais)

CLP : Classification, étiquetage et emballage (règlement (CE) N° 1272/2008) 1272/2008)

EINECS : Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Américaine de Chimie)

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses (en allemand : Technische Regeln für Gefahrstoffe)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

CL50 : concentration létale, 50 pour cent

DL50 : dose létale, 50 pour cent

**Texte pour les phrases R, indications de danger, conseils de sécurité et / ou consignes de sécurité auxquels il est fait référence dans les sections 2 à 15**

**Conformément à la directive 67/548/CEE:**

**Texte des phrases R au point 3:**

R20 Nocif par inhalation  
R36 Irritant pour les yeux  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Conformément à l'ordonnance (CE) N° 1272/2008:**

**Texte des phrases H au point 3:**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.

**Formations pour les employés**

Formation aux risques et mesures de protection à l'aide des instructions d'emploi (TRGS 555). Les formations doivent être effectuées avant de commencer l'activité, puis ensuite au moins une fois par an.

---

Les indications susmentionnées s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et ne représentent aucune assurance de qualité. C'est l'utilisateur de nos produits qui assume la responsabilité pleine et entière que des lois et ordonnances existantes sont respectées. La qualification des produits pour l'utilisation prévu par l'utilisateur doit être examinée par l'utilisateur en pleine et entière responsabilité.